

**15** PLAN DE ZONAGE

Communauté de Communes du Pays du Vermandois

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Bohain-en-Vermandois


### PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRETE LE 02/07/2025 PLUI APPROUVE LE .../.../...

urbx.com

Echelle : 7500ème

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS  
RD 1044 - Hameau de Riqueval  
02420 BELLICOURT  
03.23.09.50.51



**Éléments à protéger**

- Élément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- ◆ Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé
- ◆ Élément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : Chemins
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Cours d'eau
- Linéaire commercial à préserver au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

**Patrimoine**

Numéros	Désignation
1	Château de Riquerval
2	Fontaine Avilé
2	Hôtel de ville - inscrit partiellement MH
4	Eglise
5	Eglise réformée
6	Ferme remarquable
7	Maison remarquable
8	Plaque commémorative
8	Maison remarquable
9	Monument des déportés
10	Ferme remarquable
11	Maison remarquable
12	Maison remarquable
13	Maison remarquable
14	Maison remarquable
15	Monument aux morts
16	Fontaine
17	Tour
18	Chapelle
19	Cimetière
20	Maison remarquable

**Emplacement réservé**

Numéro	Désignation	Superficie (m²)
1	liaison douce	13269
2	liaison douce	2916
3	Extension cimetière et stationnement	6266
4	liaison douce	466
5	élargissement voirie	1061
6	élargissement voirie	79
7	élargissement voirie	33
8	élargissement voirie	179
9	liaison douce	652
10	liaison douce	1366

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Bohain-en-Vermandois

PLAN DE ZONAGE


PLUI ARRETE LE 02/07/2025 PLUI APPROUVE LE .../.../...



Echelle : 2500ème



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS RD 1044 - Hameau de Riqueval 02420 BELLICOURT 03.23.09.50.51



**Éléments à protéger**

- Elément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- ◆ Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé
- Elément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : Chemins
- Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Cours d'eau
- Linéaire commercial à préserver au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

**Limites de zones**

- Ua : Zone urbaine dense correspondant au centre ancien
- Ua1 : Secteur de la zone urbaine correspondant au centre de la commune de Bohain-en-Vermandois
- Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
- UE : Zone urbaine correspondant aux zones à vocation économique
- UEc : Secteur de la zone UE correspondant aux activités commerciales
- UEz : Secteur de la zone UE correspondant aux zones d'activités économiques de Bohain-en-Vermandois et Vermand
- UH : Zone urbaine destinée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (EISCP)
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 1AUEz : Secteur de la zone à urbaniser dédié au développement des activités économiques
- 1AUH : Zone à urbaniser destinée au développement des équipements publics d'intérêt collectif
- 1AUHv : Secteur de la zone 1AUH dédié à l'air d'accueil des gens du voyage
- A : Zone agricole
- Ae : Secteur de la zone agricole correspondant aux activités isolées dans la plaine agricole
- Apv : Secteur de la zone agricole correspondant à la zone d'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables d'origine photovoltaïque
- N : Zone naturelle
- Nf : Secteur de la zone naturelle dédié aux jardins familiaux
- Ni : Secteur de la zone naturelle dédié aux loisirs

**Périmètre de protection des captages**

- Périmètre de Protection Immédiat
- ▨ Périmètre de Protection Rapproché
- ▩ Périmètre de Protection Éloigné
- ▲ Captage

**Autres symboles**

- ▨ Cimetière
- Nouvelles constructions
- ▨ Emplacements réservés
- ▨ Zone à Dominante Humide du SDAGE
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

**Emplacement réservé**

Numero	Désignation	Superficie (m²)
1	liaison douce	13269
2	liaison douce	2916
3	Extension cimetière et stationnement	6266
4	liaison douce	466
5	élargissement voirie	1061
6	élargissement voirie	79
7	élargissement voirie	33
8	élargissement voirie	179
9	liaison douce	652
10	liaison douce	1366

**Patrimoine**

Numeros	Désignation
1	Château de Riqueval
2	Fontaine Avilé
2	Hôtel de ville - inscrit partiellement MH
4	Eglise
5	Eglise réformée
6	Ferme remarquable
7	Maison remarquable
8	Plaque commémorative
8	Maison remarquable
9	Monument des déportés
10	Ferme remarquable
11	Maison remarquable
12	Maison remarquable
13	Maison remarquable
14	Maison remarquable
15	Monument aux morts
16	Fontaine
17	Tour
18	Chapelle
19	Cimetière
20	Maison remarquable